

CITA

COMITÉ INTERNATIONAL DE L'INSPECTION TECHNIQUE AUTOMOBILE INTERNATIONAL MOTOR VEHICLE INSPECTION COMMITTEE INTERNATIONALE VEREINIGUNG FÜR DIE TECHNISCHE PRÜFUNG VON KRAFTFAHRZEUGEN

CITA est l'association internationale autorisée à échanger des informations et des expériences entre ses membres concernant les sujets traitant de l'inspection obligatoire des véhicules à moteur et de leurs remorques, dans le cadre de la sécurité routière et/ou la protection de l'environnement.

CITA est

- Dévoué à l'amélioration de la sécurité routière, à la protection de l'environnement, et au développement de leur mise en pratique au niveau international
- Un point de contact pour la distribution d'informations et de conseils d'experts sur des normes internationales ainsi que sur les modalités de l'inspection obligatoire réalisées dans les organisations membres
- Reconnu par la Commission Européenne et les Nations Unies / Commission Economique pour l'Europe en tant qu'expert technique dans le domaine des inspections techniques obligatoires

CITA est composé de représentants d'organismes (publics ou privés) du **monde entier**, contrôlant ainsi plus de **200 millions** de véhicules par an.

En tenant à Chicago, Illinois, USA son 11e Congrès international, le CITA a confirmé qu'il est bien la référence mondiale dans le domaine du contrôle technique automobile. Cette manifestation s'est déroulée en présence de 192 délégués représentant 90 organismes de quelques 40 pays.

Statut Consultatif Catégorie II auprès du Conseil Économique et Social des Nations Unies Consultative Status Category II to the Economic and Social Council of the United Nations

CITA aisbl | Rue de la Technologie 21-25 | B-1082 BRUSSELS (Belgium)
TEL. + 32 (0)2 469 06 70 | FAX + 32 (0)2 469 07 95 | cita.vehicleinspection@skynet.be
www.cita-vehicleinspection.org
VAT: BE 436.921.157 | FORTIS BANQUE - IBAN BE54 2100 1540 8197

CITA

COMITÉ INTERNATIONAL DE L'INSPECTION TECHNIQUE AUTOMOBILE INTERNATIONAL MOTOR VEHICLE INSPECTION COMMITTEE INTERNATIONALE VEREINIGUNG FÜR DIE TECHNISCHE PRÜFUNG VON KRAFTFAHRZEUGEN

Les 3 grands thèmes de réflexion abordés

- Orientations stratégiques du CITA
- "Environnement" et contrôle technique
- "Sécurité" et contrôle technique

ont permis à l'issue des tables rondes, des commissions de réflexion et des échanges qui ont eu lieu pendant ces journées de travail, de dégager les conclusions suivantes:

1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Constatant que le contrôle technique automobile est une activité fondamentale pour la sécurité et l'environnement, les membres de l'association ont approuvé les nouveaux statuts visant à renforcer et optimiser l'organisation du CITA en prenant en compte l'évolution environnementale de la profession. La stratégie du CITA ainsi définie pour les années à venir confirme sa volonté d'être

Plus représentatif, plus créatif et plus influent

Afin de répondre à cette volonté, et pour être en accord avec la nouvelle politique mondiale du CITA, il a été décidé de créer 3 comités consultatifs. Ces instances auront pour mission de proposer les actions à mener pour que les grandes lignes de la stratégie adoptée soient adaptées aux différents contextes économiques, industriels et technologiques des 3 blocs culturels que sont l'Europe, l'Amérique et l'Asie/Australasie.

Les travaux de ces commissions, dont les conclusions seront communiquées au fur et à mesure de leur avancement, permettront au CITA de confirmer son statut de référence mondiale dans le domaine du contrôle technique automobile, tout en lui permettant d'être capable de fournir les recommandations dont peuvent avoir besoin toutes les organisations intéressées de près ou de loin par cette activité.

Statut Consultatif Catégorie II auprès du Conseil Économique et Social des Nations Unies Consultative Status Category II to the Economic and Social Council of the United Nations

CITA aisbl | Rue de la Technologie 21-25 | B-1082 BRUSSELS (Belgium)
TEL. + 32 (0)2 469 06 70 | FAX + 32 (0)2 469 07 95 | cita.vehicleinspection@skynet.be
www.cita-vehicleinspection.org
VAT: BE 436.921.157 | FORTIS BANQUE - IBAN BE54 2100 1540 8197

CITA

COMITÉ INTERNATIONAL DE L'INSPECTION TECHNIQUE AUTOMOBILE INTERNATIONAL MOTOR VEHICLE INSPECTION COMMITTEE INTERNATIONALE VEREINIGUNG FÜR DIE TECHNISCHE PRÜFUNG VON KRAFTFAHRZEUGEN

1. “Environnement” et contrôle technique

Commission AMERIQUE N et S

- La coopération CITA/USA amorcée à l'occasion de ce congrès doit être développée et renforcée d'ici le prochain congrès
- Les « Nouvelles technologies » devront être introduites dans les processus du contrôle technique dans les cinq ans à venir, mais ne remplaceront pas totalement les méthodes traditionnelles de mesure

Commission EUROPE

- Dans sa conception et son évolution le contrôle technique doit tenir compte de l'évolution technologique des véhicules à contrôler
- Le contrôle de l'OBD doit faire partie intégrante du contrôle technique pour donner au client un diagnostic objectif et impartial sur les dysfonctionnements électroniques qui affectent le bon fonctionnement des véhicules
- La faisabilité du contrôle technique doit faire l'objet d'une vérification à l'occasion de l'homologation des nouveaux véhicules
- Le contrôle de l'OBD ne doit pas se limiter à l'environnement, mais inclure à terme la vérification du bon fonctionnement d'autres équipements relevant de l'utilisation des nouvelles technologies

Commission ASIE

- Pour la plupart des pays de cette entité, il convient de prendre en compte le fait que le contrôle technique est une activité nouvelle qui concerne la plupart du temps des véhicules âgés et mal entretenus
- Obligation de fédérer les organisations chargées du contrôle technique dans ces régions avec l'appui de CITA
- Développer la communication entre les pays de la zone, en liaison avec leurs autorités nationales respectives
- Tenir compte au niveau mondial du fait que le contrôle technique ne peut pas ignorer l'arrivée de véhicules hybrides ou à énergies nouvelles qui seront obligatoirement équipés d'OBD de plus en plus sophistiqués et généralistes

Statut Consultatif Catégorie II auprès du Conseil Économique et Social des Nations Unies Consultative Status Category II to the Economic and Social Council of the United Nations

CITA aisbl | Rue de la Technologie 21-25 | B-1082 BRUSSELS (Belgium)
TEL. + 32 (0)2 469 06 70 | FAX + 32 (0)2 469 07 95 | cita.vehicleinspection@skynet.be
www.cita-vehicleinspection.org
VAT: BE 436.921.157 | FORTIS BANQUE - IBAN BE54 2100 1540 8197

CITA

COMITÉ INTERNATIONAL DE L'INSPECTION TECHNIQUE AUTOMOBILE INTERNATIONAL MOTOR VEHICLE INSPECTION COMMITTEE INTERNATIONALE VEREINIGUNG FÜR DIE TECHNISCHE PRÜFUNG VON KRAFTFAHRZEUGEN

2. “Sécurité” et contrôle technique

Commission AMERIQUE N et S

- Développer les partenariats avec les associations professionnelles telles que AAMVA pour constituer des bases communes de données utilisables par les pays dont l'activité contrôle technique est en développement
- Utiliser des programmes plus spécialisés permettant de confirmer l'importance des contrôles de sécurité

Commission EUROPE

- Poursuivre les études confirmant le rôle important que joue le contrôle technique dans les programmes de sécurité routière
- Le contrôle technique doit être pris en compte à l'homologation des véhicules

Commission ASIE

- Les contrôles techniques portant sur la sécurité devraient être étendus à tous les véhicules y compris les 2 roues et assimilés
- Les contrôles qualité doivent faire l'objet d'une véritable information des automobilistes pour les sensibiliser sur la nécessité d'un entretien véritable de leur véhicule
- L'interdiction de circuler devrait être appliquée aux véhicules en mauvais état dans les pays en développement

**Statut Consultatif Catégorie II auprès du Conseil Économique et Social des Nations Unies
Consultative Status Category II to the Economic and Social Council of the United Nations**

CITA aisbl | Rue de la Technologie 21-25 | B-1082 BRUSSELS (Belgium)
TEL. + 32 (0)2 469 06 70 | FAX + 32 (0)2 469 07 95 | cita.vehiculeinspection@skynet.be
www.cita-vehiculeinspection.org
VAT: BE 436.921.157 | FORTIS BANQUE - IBAN BE54 2100 1540 8197

CITA

**COMITÉ INTERNATIONAL DE L'INSPECTION TECHNIQUE AUTOMOBILE
INTERNATIONAL MOTOR VEHICLE INSPECTION COMMITTEE
INTERNATIONALE VEREINIGUNG FÜR DIE TECHNISCHE PRÜFUNG VON
KRAFTFAHRZEUGEN**

Les conclusions ainsi formulées confirment la volonté du CITA de rester la référence mondiale dans le domaine du contrôle technique et de tout mettre en oeuvre pour faire évoluer la profession pour qu'elle reste un acteur important dans la réussite des actions mises en place tant pour la protection de l'environnement que dans l'amélioration de la sécurité routière.

Les conclusions et exposés sont disponibles sur le site Internet du CITA

www.cita-vehicleinspection.org

**Statut Consultatif Catégorie II auprès du Conseil Économique et Social des Nations Unies
Consultative Status Category II to the Economic and Social Council of the United Nations**

CITA aisbl | Rue de la Technologie 21-25 | B-1082 BRUSSELS (Belgium)
TEL. + 32 (0)2 469 06 70 | FAX + 32 (0)2 469 07 95 | cita.vehicleinspection@skynet.be
www.cita-vehicleinspection.org
VAT: BE 436.921.157 | FORTIS BANQUE - IBAN BE54 2100 1540 8197